



Brève n° 03 - 2021



Compte rendu du conseil municipal du 26 Mai 2021

Présents : Mme Sophie CHANTEMILLE, Mme Marie-Claude KAVARIAN, Mr Jean-Claude ROUX, Mme Angélique FOUCAULT, Mr Alexandre LETELLIER, Mr Constant VAAL, Mme Christine DELHAYE, Mr Willy VENARD, Mme Vanessa BRUNET, Mr Thomas FRECHOT, Mr Jacky MUNOZ

Modification des modalités de financement pour les travaux de la toiture de l'école et de la Mairie (DE 2021_007)

- Subvention de 40 % par la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)
- Subvention Conseil Départemental : 30 %
- Par la commune de BEAUVOIR DE 30 %

Annule et remplace DE 2021_009 Convention de mise à disposition pour renforcement temporaire d'un personnel avec le SIVOS (DE 2021_022)

La mise à disposition de cet agent sera remboursé par le SIVOS BEAUVOIR EGLÉNY PARLY à hauteur de 17,30 € brut de l'heure.

Modification des tarifs "Eau" et "Assainissement" (DE 2021_023)

EAU :

- 1,37 € le M3 consommé
- 50 € l'accès au compteur
- 70 € la pose d'un nouveau compteur
- + frais supplémentaires en sus si besoin

ASSAINISSEMENT :

- Redevance 2,25 € le M3
- Taxe raccordement sur le réseau collectif :
 - 930 € pour les constructions neuves et réhabilitations de bâtiments anciens sans assainissement
 - 470 € pour les habitations équipées d'un assainissement individuel.



Mandatement d'un avocat (DE 2021_024)

"La commune de BEAUVOIR, représentée par Mme le Maire, Sophie CHANTEMILLE, mandate Maître Christelle SIGNORET, Avocate, à se constituer partie civile à l'audience du Lundi 14 Juin, ou à l'audience du Jeudi 17 Juin, dans l'affaire suivie contre Sophie MONNET."

Les frais d'avocat sont pris en totalité par notre assureur GROUPAMA.

Transfert de la compétence "organisation de la mobilité" des communes vers la Communauté de Communes (DE 2021 025)

- Considérant le démarche de transition énergétique de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre,
- Vu la délibération de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre n° 0038/2021 du 08 Mars 2021 portant acceptation de la compétence mobilité et approuvant le transfert,
- Considérant la nécessité pour la commune de délibérer dans les trois mois suivant cette délibération,
- Considérant que la mobilité en milieu rural est un axe important sur notre territoire,
- Considérant que la Communauté de communes élabore un Plan de Mobilité Rurale,
- Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le transfert de la compétence "organisation de la mobilité" vers la Communauté de communes de Puisaye-Forterre.

Création d'un poste d'adjoint technique (DE 2021 026)

A ce jour l'agent en poste, Brigitte LINAN, est en contrat temporaire par le CDG (Centre De Gestion), jusqu'au 31 Juillet 2021. Compte tenu de la nécessité de combler les besoins réels du service, il convient de créer un poste d'Adjoint Technique à temps non complet à raison de 8 heures par semaine, pour l'entretien des locaux communaux. A compter du 1^{er} Août 2021, Mme Linan fera parti du personnel communal.

DIVERS :

- Nous avons reçu une demande pour inverser l'installation de la stèle d'une sépulture. Après visite sur place, discussion et validation de toutes les familles concernées, le conseil municipal donne son accord à cette demande, sous réserve d'englober les 6 concessions concernées par ce problème.

- Nous avons pris cette année les fleurs pour le fleurissement de la Place de la Paix, aux Restos du Cœur. Un don de 100,00 € leur sera fait. Les plantations cette année encore, ont été faites seulement avec les conseillers de la Commission. Nous espérons que l'année prochaine nous pourrons à nouveau faire participer nos gentils bénévoles ... 😊

Nous envisageons de faire une première réunion « élargie » à l'automne, afin de préparer les futurs travaux d'embellissement.

- Le passage du jury communal pour LES MAISONS FLEURIES passera le vendredi 23 Juillet en fin d'après-midi. Pensez à garder vos portails ouverts pour l'occasion.

- Le 26 Septembre 2021 vers 15h, Beauvoir sera traversé par une course cycliste, « la classique Puisaye Forterre ». La commune a donné son accord. Nous vous tiendrons au courant ultérieurement.

- **RAPPEL** aux parents d'ados :

Le **recensement** des jeunes de **16 ans** doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent le 16e anniversaire. Il faut alors se faire **recenser** auprès de la mairie de son domicile, qui délivrera une attestation.

Ce recensement obligatoire vous sera indispensable afin de :

- s'inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat, ...) ou un concours administratif en France.
- d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Participer à la JDC (ou en être exempté), est obligatoire pour s'inscrire à partir de l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat ...), à un concours administratif ou à l'examen du permis de conduire en France.
- d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans. Vous pourrez voter dès l'âge de 18 ans, sans avoir d'autres démarches à effectuer (sauf en cas de déménagement notamment).

- Le 25 Mai 2021, la gendarmerie a demandé la tenue d'une réunion avec les référents de la **Participation Citoyenne**, afin de faire un bilan annuel et vérifier les coordonnées des contacts.

Le Lieutenant Fauconnet et le Gendarme Godon (*référént de Beauvoir*), nous ont fait le point sur les interventions de la commune aux nombres de 12 depuis 2020.

Ils ont rappelé l'importance de l'opération **TRANQUILLITE VACANCES** :

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez demander à la gendarmerie de le surveiller. Des patrouilles sont alors organisées pour passer vers votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalie (effractions, tentatives d'effractions, cambriolages).

Pour bénéficier de ce service, vous devez vous rendre à la brigade de gendarmerie de Toucy **au moins 2 jours avant votre départ**.

Vous pouvez également remplir le formulaire disponible en ligne et l'imprimer avant de vous rendre en gendarmerie.

- Signaler en ligne un contenu suspect ou illicite sur la plateforme « **PHAROS** »

Vous pouvez signaler les faits de :

- Pédophilie et pédopornographie
- Expression du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie
- Incitation à la haine raciale, ethnique et religieuse
- Terrorisme et apologie du terrorisme
- Escroquerie et arnaque financières utilisant internet

Qu'ils soient présents sur des sites, blog, forum, tchat, réseaux sociaux, etc.





- Signaler une fraude à la carte bancaire (**Perceval**)
(Service en ligne)

Ce service permet de signaler une fraude à la carte bancaire si vous remplissez les conditions suivantes :

- Vous êtes toujours en possession de votre carte bancaire
- Vous n'êtes pas à l'origine des achats en ligne
- Vous avez déjà fait opposition à la carte auprès de votre banque

Le Lieutenant Fauconnet nous informe de sa mutation à compter du 1^{er} Août 2021. Il sera remplacé par le Major Kardes.



- **Solidarité Famille Biollet**

Dimanche 6 Juin, la famille Biollet a subi un incendie qui a détruit entièrement leur domicile. La municipalité s'est mobilisée pour leur apporter aide et soutien. Nous vous avons immédiatement sollicité et tenons à vous remercier pour votre générosité envers eux, ils ont été très émus. Nous avons également mis en place une cagnotte à la Mairie. Ils seront relogés très prochainement à Beauvoir.

La municipalité est très fière de l'élan de solidarité des Bellovidériens, qui encore une fois, a démontré sa bonté dans cette épreuve.



Ouverture de la Mairie : prenez rendez-vous avant de vous déplacer

- Lundi 8h – 17h30
- Mercredi 8h – 17h30
- Vendredi 8h – 15h30

*Date pour rappel : Le jury communal pour **LES MAISONS FLEURIES** passera le **vendredi 23 Juillet en fin d'après-midi**.
Pensez à garder vos portails ouverts pour l'occasion.*

